

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39/2026

### OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, FAURE Nathalie, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusées : DESMEURE Juliane pouvoir BRUNET Michel, GRANGER Véronique pouvoir à OGHDAYAN Adeline.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, la collectivité veille à leur offrir des conditions favorables à l'exercice de leurs activités, notamment par la mise à disposition de salles et/ou l'attribution de subventions de fonctionnement.

M. le Maire propose, dans ce cadre, de fixer les montants des subventions annuelles allouées aux associations pour l'année 2026 comme suit :

A.C.C.A. Mercurol	150,00 €	Farandole	400,00 €
A.C.C.A. Veunes	150,00 €	Foot Chanos-Curson Mercurol	400,00 €
Amicale Boules	150,00 €	Foyer Rural	450,00 €
Amicale Pompiers	150,00 €	Grappe Dorée	150,00 €
Amis de la Tour	250,00 €	Mercurol Veunes Animation	150,00 €
Basket Club Mercurol- Chanos-Curson	800,00 €	Télégraphe de Veunes	150,00 €
Cabaret de septembre	600,00 €		

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les montants des subventions de fonctionnement à verser aux associations pour l'année 2026 comme indiqué ci-dessus.
- Précise que les associations devront fournir le bilan financier de l'année écoulée avant le versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
 Reçu en préfecture le 21/04/2026  
 Publié le 22/04/2026  
 ID : 026-200056547-20260420-DE\_2026\_39-DE

Le Maire,  
 Michel BRUNET


